

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Bureau Communautaire : 26

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

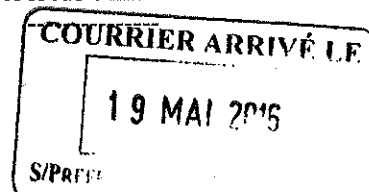
DÉLIBÉRATION N°2016.04.01/80

1^{ère} séance de l'année 2016

Approbation du Schéma Directeur
de Développement Economique
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence

Mercredi 4 mai 2016

et de son Plan d'Actions Stratégiques Economiques
(PASEC)



L'an deux mille seize, le mercredi 4 mai, à 10 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence à Pointe-à-Pitre, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation faite le 26 avril 2016.

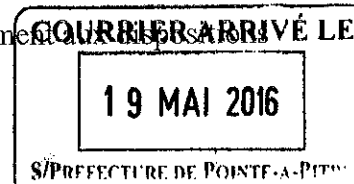
Présents: 14		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	

Excusée représentée : 1
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO Procuration à Mme Claudine CHALUS

Excusés non représentés : 8
<u>Vice-Présidents:</u> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Maguy CELIGNY (9 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13 ^{ème} Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY Mme Lyliane PIQUION Mme Josiane GATIBELZA M. Michel RINÇON

Absents : 3
<u>Vice-Présidents :</u> M. Georges BREDET (8 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> Mme Marlène MELISSE-MIROITTE M. Max CELIGNY

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Rosan RAUZDUEL conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « *Développement Economique* », CAP Excellence a souhaité se doter dès 2013, d'un **Schéma Directeur de Développement Economique (SDDE)**.

Cet outil de planification de la politique économique mise en œuvre par CAP Excellence, est particulièrement important, compte tenu des enjeux en matière de soutien à l'activité des entreprises mais surtout à la création d'emplois.

Construit sur la base du partenariat, ces documents stratégiques se veulent la traduction d'un projet politique ambitieux en matière de développement économique pour le territoire communautaire.

Le SDDE se présente sous la forme de deux (2) documents :

- le premier établit le diagnostic de notre territoire, ainsi que ses enjeux et stratégie de développement ;
- le second beaucoup plus opérationnel, dresse le **Plan d'Actions Stratégiques Economiques de CAP Excellence 2016-2022 (PASEC)** qui présente de façon très précise et à travers 55 fiches-actions, notre programme en matière de développement économique.

Avec un coût d'objectif total de 53 210 000€, ces mesures sont réunies à travers les cinq (5) thématiques suivantes :

- ✓ Gouvernance ;
- ✓ Développement et aménagement du territoire ;
- ✓ Animation Economique et accompagnement des entreprises ;
- ✓ Inclusion Economique des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (*QPV*) et des quartiers de veille ;
- ✓ Evaluation et prospective ;

Elles font l'objet de trois (3) niveaux de priorisation présentant les coûts d'objectifs suivants :

- Priorité 1 : 37 090 000€ ;
- Priorité 2 : 15 820 000€ ;
- Priorité 3 : 300 000€

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Tourisme lors de sa séance du 22 février 2016 ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Développement Economique lors de sa séance du 19 avril 2016 ;

Considérant l'avis du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence émis le 15 octobre 2015 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'approuver le Schéma Directeur de Développement Economique (*SDDE*) de CAP Excellence et son Plan d'Actions Stratégiques Economiques (*PASEC*).

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de contrats d'objectifs avec l'Etat, les collectivités territoriales concernées, et les Chambres Consulaires.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les demandes de subventions nécessaires à la bonne réalisation des actions.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **18 MAI 2016**

Le Président



Eric JALTO

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le **19 MAI 2016**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **19 MAI 2016**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **19 MAI 2016**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le **19 MAI 2016**
- Délibération transmise à la Comptable Public, le **19 MAI 2016**

